



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## Universitätsbibliothek Paderborn

### **L' Histoire Du Iansenisme; Contenant Sa Conception, Sa Naissance, Son Accroissement, Et Son Agonie**

**Bourg, Moïse du**

**A Boverdeavx**

3. §.

**urn:nbn:de:hbz:466:1-37094**



**E**Nfin après tous les efforts des Iansenistes, après tous leurs éclaircissemens, tous leurs liures, toutes leurs Apologies, toutes leurs euasions, & tous leurs artifices : après plusieurs Congregations, & assemblées tenues sur ce sujet, & par des Theologiens très-çauans, en presence des Cardinaux, & le plus souuent de Sa Sté. mesme, où les Iansenistes furent ouïs de leur propre bouche, leurs raisons entenduës, leurs liures examinés, & lûs en pleine assemblée : après que le Pape eut fait faire des prieres publiques, & particulieres, avec des jeunes, & des mortifications pour implorer les lumieres, & les assistances du St. Esprit, en vne affaire si importante : le Pape Innocent X. prononça le 3. May 1653. vne decision absoluë, par laquelle il declare, & definit que cinq propositions, qu'il cote dans sa Bulle extraites du liure de Iansenius intitulé *Augustinus*, sont heretiques dans les termes que vous pourrés voir en cete Bulle, qui est aujourd'huy commune à tout le monde. A quoy il adjoûte. *Par-tant nous deffendons à tous les fidelles Chrestiens de l'un, & de l'autre sexe, de croire, d'enseigner, ou prescher touchant lesdites propositions, autrement qu'il est contenu en nôtre*



presente declaration, & D<sup>e</sup>ffinition, sous les censures, & autres peines de droit, portées contre les Heretiques, & leurs fauteurs. Enfin il conclut ainsi. Nous n'entendons pas pourtant par cette Declaration, & D<sup>e</sup>ffinition faite touchant les cinq Propositions susdites, approuver en façon quelconque les autres opinions qui sont contenues dans le livres cy-dessus nommé.

4. §.

**V**Ne D<sup>e</sup>ffinition, & Decretale si authentique, & conceuë en des termes si clairs, & si precis contre le Iansenisme, eust dû ranger tous les esprits des Chrestiens. (& entre autres de ceux qui se publient *Enfans de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine*) sous le joug de l'obeissance aux decrets du Chef de l'Eglise, du Souuerain Pontife de Rome, & de coluy que les Iansenistes mesmes reconnoissent pour le *Pere commun des Chrestiens*: Ne fust-ce que par l'apprehension d'estre chassés de la maison qui est l'Eglise comme des enfans rebelles, & retranchés de ce beau corps, comme des membres pourris, tels que sont les Heretiques.

Et c'est ce que disent dans des termes bien plus energiques, & plus majestueux que les miens, les Prelats de France assemblés à Paris, dans la lettre qu'ils écrivirent à nostre